

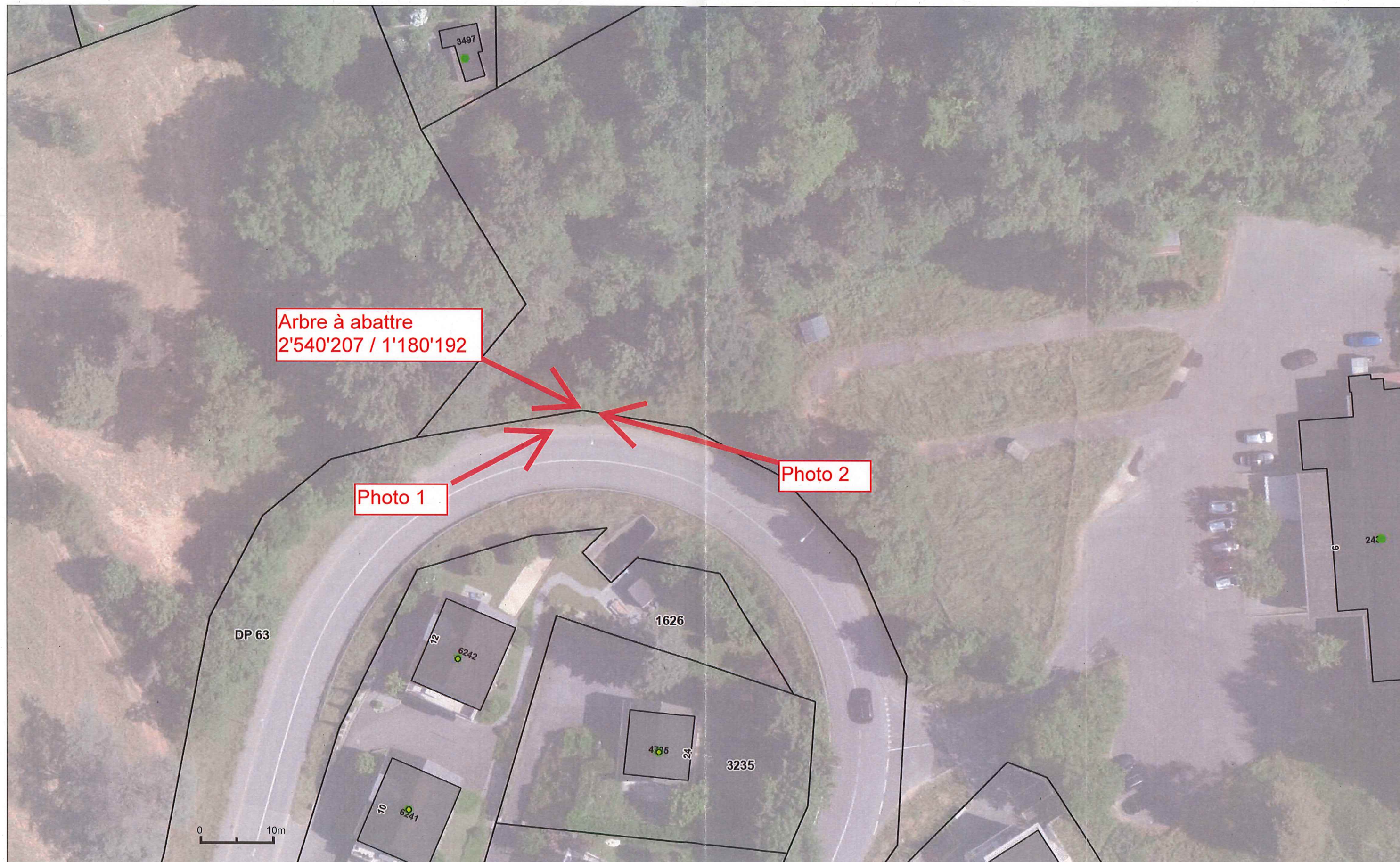




Photo n°1

Arbre à Abattre



Photo n°2

Suite à la séance sur place, il est convenu de maintenir cet arbre dans la mesure du possible. Par contre, si il s'avère que le tissu racinaire de cet arbre est atteint suite aux travaux de forage dirigé, il sera abattu pour éviter tout risque de chute (mesure de sécurité)